

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 27367**

Intitulé

Coach professionnel(le)

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

Intégral - Réseau d'écoles de coaching professionnel

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Président

Niveau et/ou domaine d'activité

II (Nomenclature de 1969)

6 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

315p Spécialités plurivalentes des échanges et de la gestion (organisation, gestion)

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Les titulaires de la certification sont amenés à réaliser les activités suivantes :

Elaboration et présentation de son offre professionnelle de service

- Construction d'une offre de service cohérente c'est-à-dire adaptée au marché, aux besoins de ses clients cible, à son projet professionnel et personnel

- Présentation de son offre à un individu, une équipe, une organisation en respectant la cadre éthique et déontologique de la profession

2 - Découverte du client, de son contexte et de ses besoins

- Construction d'un climat fondé sur la confiance et le respect mutuels

- Analyse du contexte, des besoins et de la demande du client afin définir l'orientation de l'accompagnement

- Clarification et définition d'objectifs d'accompagnement clairs

3 - Contractualisation de la mission d'accompagnement avec les différentes parties prenantes

- Gestion des attentes et des limites du contrat d'accompagnement avec le client et, quand approprié, avec le commanditaire.

- Ingénierie des modalités de mise en œuvre d'accompagnement (processus et modalités d'intervention, planning...)

- Elaboration du contrat de coaching avec le commanditaire et le client fondé sur un objectif mesurable et assorti d'indicateurs de résultat

4 - Construction de la relation avec le client

Construction d'une relation de confiance porteuse de développement pour le client et en collaboration, quand applicable, avec le commanditaire.

5 - Permettre à l'individu, à l'équipe ou à l'organisation des prises de conscience et des apprentissages

- Accompagnement de l'individu, l'équipe ou de l'organisation à identifier ses motivations, ses stratégies et ses compétences

- Création d'occasions d'apprentissage continu, pendant le coaching de l'individu, de l'équipe ou de l'organisation et aussi dans des situations de travail

- Adaptation de son intervention à la progression de l'individu, de l'équipe ou de l'organisation

6 - Orientation de l'énergie de l'individu, de l'équipe ou de l'organisation vers l'action et suivi des actions

- Développement et maintien d'un plan d'action de coaching efficace avec l'individu, l'équipe ou l'organisation.

- Accompagnement de l'individu, de l'équipe ou de l'organisation à produire ses propres solutions et ses stratégies.

- Confrontation de l'individu, de l'équipe ou de l'organisation à ses engagements ou à ses problématiques si cela peut le faire progresser

- Valorisation et gestion du progrès de l'individu, de l'équipe ou de l'organisation

7 - Evaluation et clôture de la mission de coaching

- Analyse du déroulement de l'accompagnement avec l'individu, l'équipe ou l'organisation et le cas échéant le commanditaire

- Analyse des résultats du coaching avec l'individu, l'équipe ou l'organisation et le commanditaire.

8 - Consolidation et amélioration continue de sa pratique professionnelle

- Réalisation d'une veille professionnelle sur le coaching individuel, d'équipe et d'organisation

- Evaluation de ses besoins de développement des compétences et de soutien.

- Participation à des groupes d'échange, d'Intervision et de supervision

Les capacités attestées :

Commercialisation

Prospecter, présenter et proposer des interventions de coaching en tenant compte de la déontologie inhérente à la profession, de l'analyse du marché du coaching et la spécificité de son positionnement professionnel.

Outils et techniques du coaching individuel, d'équipe, d'organisation

Evaluer les besoins du client et en déduire les différentes directions potentielles.

Varié les techniques et outils de coaching individuel, d'équipe ou d'organisation en prenant en compte le contexte du client pour l'aider à progresser et obtenir des résultats (ex : feed-back, reformulation, métacommunication, gestion des méconnaissances et des incongruités, contrat et bilan de coaching...)

Relation d'aide et d'accompagnement

Adopter un mode de communication et de questionnement ouvert, souple et rassurant pour analyser le contexte, le problème, le besoin, la demande du client.

Adapter sa posture et son accompagnement au rythme, aux besoins et aux avancées du client.

Expliciter au client ses progrès et l'atteinte de ses résultats.

Ethique et déontologie professionnelle

Respecter le cadre et les principes éthiques et déontologiques du coaching défini par la profession.

Créativité et adaptabilité au terrain

Adapter ses techniques pédagogiques et ses modes d'animation aux besoins et contexte pour créer avec le client des occasions d'apprentissage continu.

Positionnement dans le champ institutionnel

Faire des liens et s'appuyer dans sa pratique sur des modèles et outils théoriques variés liés aux sciences du management, la sociologie des organisations, les dynamiques de groupe, la psychologie humaniste, la psychanalyse.

Sécurité ontologique / conscience de soi

Construire une conscience de soi sur un modèle établi de comportement humain et une réflexion rigoureuse vis-à-vis des impacts de ses valeurs, ses croyances et ses comportements sur sa pratique de coach

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Tout secteur d'activité et de toute taille (TPE, PME, ETI, Association, Groupe...)

Coach professionnel - Coach individuel - Coach d'équipe - Coach d'organisation - Coach interne

Consultant(e) en RH, en organisation, en gestion de carrière... exerçant leur métier avec une posture de coach.

Manager, DRH, directeur...qui en tant qu'agents de changement utilisent des processus et outils de coaching

Codes des fiches ROME les plus proches :

M1402 : Conseil en organisation et management d'entreprise

M1502 : Développement des ressources humaines

M1503 : Management des ressources humaines

Réglementation d'activités :

Toutefois, le coach respecte le code déontologique de la profession défini par les 3 associations professionnelles du coaching :

•EMCC : www.emccfrance.org

•ICF : www.coachfederation.fr

•SF coach : www.sfcoach.org

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

1. Après un parcours de formation

Les pré-requis : Le candidat au Titre « coach individuel, d'équipe et d'organisation » devra répondre des prérequis suivants pour accéder à la formation :

- Un positionnement, dans le monde professionnel, de responsable, de consultant ou de professionnel de l'accompagnement,
- Une bonne connaissance de l'entreprise,
- L'engagement d'avoir recours à un lieu thérapeutique pour répondre à des besoins pouvant se faire sentir au cours de la formation et approfondir ou engager un travail sur soi.

L'évaluation des compétences après un parcours de formation comprend 3 épreuves d'évaluation

- 1ère épreuve d'évaluation « Concepts du coaching » : Entretien avec le candidat autour d'une dizaine de questions relatives aux modèles et concepts de coaching des individus, des équipes et des organisations
- 2ème épreuve « Coaching live » : Mise en situation reconstituée d'un coaching individuel et réponse aux questions du jury sur l'analyse du coaching réalisé par le candidat.
- 3ème épreuve « Carte d'identité » : Présentation de son parcours, de sa posture et déontologie de coach et réponses aux questions du jury.

2. Par la VAE :

La recevabilité de la demande de VAE

Pour accéder au titre de « Coach individuel, d'équipe et d'organisation » par la VAE, les candidats devront attestés de 5 années d'expérience en continu ou en discontinu en tant que coach. Pour ce faire, il devra fournir les éléments de preuve suivants :

- Les bulletins de salaire pour les coachs salariés.
- La déclaration d'existence du cabinet en cas d'activité en libéral.
- Les copies des contrats de coaching pour 500 h de coaching individuel et 500 h de coaching d'équipe et/ou d'organisation.
- Un justificatif de 250h de supervision dont minimum de 2 ans en groupe (120h).
- Une attestation de travail thérapeutique.

L'évaluation des compétences par la VAE se déroule en 4 temps :

1. Constitution et présentation d'un livret descriptif d'activités (dossier VAE)
2. Epreuve d'évaluation « Concepts du coaching » : Entretien avec le candidat autour d'une dizaine de questions relatives aux modèles et concepts de coaching des individus, des équipes et des organisations
3. Epreuve « Coaching live » : Mise en situation reconstituée d'un coaching individuel et réponse aux questions du jury sur l'analyse du coaching réalisé par le candidat.
4. Epreuve « Carte d'identité » : Présentation de son parcours, de sa posture et déontologie de coach et réponses aux questions du jury

Validité des composantes acquises : illimitée

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue	X		2 professionnels certifiés « coach » 2 à 3 candidats à la certification 1 enseignant
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle	X		2 professionnels certifiés « coach » 2 à 3 candidats à la certification 1 enseignant
Par expérience dispositif VAE prévu en 2016	X		4 coachs certifiés 1 enseignant

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 15 décembre 2016 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2016 portant enregistrement au répertoire national des certifications professionnelles. Enregistrement pour cinq ans, au niveau II, sous l'intitulé "Coach professionnel(le)" avec effet au 15 mars 2012, jusqu'au 18 décembre 2021.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

70 candidats certifiés par an

Autres sources d'information :

Informations documentaires sur les sites internet des écoles :

- Ecole Alliance-Coachs - www.alliance-coachs.com
- Ecole Didascalis - www.didascalis.com
- Ecole de Coaching JBS - www.jbs-coaching.com
- Ecole Holonomie - www.holonomie.com
- Ecole Alliance-Coachs - www.alliance-coachs.com
- Ecole Oaksley Conseil - <https://www.oaksleyconseil.com/>

Lieu(x) de certification :

17 bis av Bel Air 40140 Soustons

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

- Aix-en-Provence / Marseille : www.oaksleyconseil.com

Ecole Oaksley Conseil - 18 rue Choron - 75009 Paris

- Bordeaux : www.alliance-coachs.com

Alliance Coach - 2 chemin de pichey - 33 170 Gradignan

- Chambéry : www.didascalis.com

Didascalis - 2 rue des Arts et Métiers - 38000 Grenoble

- Grenoble : www.didascalis.com

Didascalis - 2 rue des Arts et Métiers - 38000 Grenoble

- Lyon : www.jbs-coaching.com

JBS Ecole de Coaching - 40 Rue Delandine - 69002 Lyon

- Nantes : www.holonomie.com

Ecole Holonomie - 27, rue du Calvaire - 44000 Nantes

- Toulouse : www.alliance-coachs.com

Ecole Alliance Coach - Espace Vestrepain - 24 rue Vestrepain - 31 100 Toulouse

- Aix-en-Provence / Marseille : Ecole Oaksley Conseil : www.oaksleyconseil.com/
Oaksley Conseil - 18 rue Choron - 75009 Paris

Historique de la certification :

Avant son inscription au RNCP, le libellé était « Certificat de compétences en tant que coach individuel et team Building - **Praticien Coach and Team** ® »